

A.E.U.* VACCINATION PAR LE PHARMACIEN

Responsable Universitaire : Mme le Dr S. CHAPUY-REGAUD

*A.E.U. : Attestation d'Études Universitaires

Durée : 1 an

Accès :

En formation initiale :

- Étudiants 3ème cycle de Pharmacie.

En formation continue :

- Docteurs en Pharmacie titulaires d'un diplôme français ou de l'Union Européenne.

Critères de sélection :

Lettre de motivation + CV + copie(s) diplôme(s) permettant l'accès au DU demandée(s).

Nombre de places limité à 12.

Objectifs pédagogiques :

La partie théorique de cette formation a pour but de rappeler au pharmacien d'Officine les connaissances théoriques sur la vaccination, en particulier sur le plan de l'épidémiologie, de l'immunologie, et les connaissances particulières à chaque vaccin.

La partie pratique donnera la compétence nécessaire pour communiquer avec le public (argumentation, maîtrise des outils disponibles pour la communication autour de la vaccination), organiser la vaccination à l'Officine (bonnes pratiques, qualité), réaliser l'acte vaccinal et savoir gérer les situations d'urgence éventuelles (effets indésirables, accidents d'exposition au sang).

La formation aboutira à la délivrance d'une attestation de formation mentionnant la conformité aux objectifs pédagogiques définis par l'arrêté susmentionné, attestation nécessaire pour obtenir l'autorisation par l'Agence Régionale de Santé de pratiquer la vaccination (pharmaciens d'officine et de pharmacies mutualistes ou de secours minières) ou pour pratiquer la vaccination contre la COVID en centre dédié (pharmaciens exerçant dans une pharmacie à usage intérieur, dans un laboratoire de biologie médicale, dans un service d'incendie et de secours mentionné à l'article R. 1424-1 du code général des collectivités territoriales, dans le bataillon de marins-pompiers de Marseille mentionné à l'article R. 2513-5 du même code ou dans la brigade de sapeurs-pompiers de Paris mentionnée à l'article R. 1321-19 du code de la défense).

Organisation – dates et lieux :

Pour plus de renseignements merci de contacter le secrétariat de l'A.E.U

Contrôle des connaissances – Evaluation :

MODALITÉS d'ÉVALUATION des acquis de l'A.E.U*
Assiduité
Examen final écrit
Épreuve finale pratique/simulation

*Pour plus de renseignements merci de contacter le secrétariat de l'A.E.U

Montant des inscriptions en formation initiale :

Droits d'inscription universitaires fixés chaque année par arrêté ministériel + 300 euros

Montant des inscriptions en formation continue :

Droits d'inscription universitaires fixés chaque année par arrêté ministériel
+ Frais pédagogiques de 300 euros

Renseignements :

Mme KOFFIE Delphine - Tél. : 05 62 25 98 03 – E-mail : pharmacie.cursus-pro@univ-tlse3.fr
Université Toulouse III Paul Sabatier – Faculté des Sciences Pharmaceutiques
35 chemin des Maraîchers – 31 062 Toulouse Cedex 09